

CERTIFICATION & RNCP

CCP - Certificat de Compétences Professionnelles

Aussi écrit : CCP - Certificat de Compétences Professionnelles

DÉFINITION

Unité capitalisable d'un Titre Professionnel (Ministère du Travail). Chaque Titre Pro est composé de 2 à 5 CCP correspondant chacun à un bloc de compétences précis. Un CCP validé seul ouvre l'accès à un métier ciblé ; cumulés, ils donnent le titre complet. Validés à vie, ils permettent une montée en certification par étapes.

Un CCP, c'est un bloc. Chaque Titre Professionnel du ministère du Travail est découpé en deux à cinq CCP - Certificats de Compétences Professionnelles - et vous pouvez en valider un seul, sans repasser l'ensemble du titre. Pour qui change de métier avec un temps ou un budget contraint, cette possibilité d'avancer bloc par bloc change ce qui est réellement accessible.

Ce que donne un CCP, validé seul ou cumulé

Un seul CCP validé (VAE ciblée, formation courte)

- Ce que vous obtenez : L'accès au métier ciblé par ce bloc de compétences
- Validité : Acquis à vie

Tous les CCP du Titre Pro validés

- Ce que vous obtenez : Le Titre Professionnel complet
- Validité : Acquis à vie

Validation partielle au jury (exemple : 2 CCP sur 3)

- Ce que vous obtenez : Un livret officiel délivré par la DREETS pour les CCP obtenus
- Validité : Acquis à vie, avec cinq ans pour valider le CCP manquant

Le découpage en blocs : l'exemple du Titre Pro CIP

Le Titre Professionnel Conseiller en Insertion Professionnelle (RNCP 37274) est composé de trois CCP, chacun correspondant à une activité ciblée :

- Accueillir et accompagner les personnes
- Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion
- Mettre en oeuvre une offre de services auprès des employeurs

Vous pouvez valider le premier bloc cette année, le second dans dix-huit mois, le troisième plus tard. Le Titre Pro complet est délivré à la validation du dernier CCP, dans la limite de cinq ans à partir de la première validation.

Pourquoi capitaliser plutôt que tout repasser

Un CCP change une donnée concrète pour qui se reconvertis : il n'est pas nécessaire de repasser l'intégralité d'un Titre Pro pour faire valoir ce que l'on sait déjà faire. Trois usages découlent directement de ce fonctionnement. Valoriser une expérience partielle par la VAE, en ne visant que les blocs qui correspondent réellement à ce qui a été pratiqué. Reprendre une formation interrompue là où elle s'est arrêtée, sans repartir de zéro. Avancer bloc par bloc quand la disponibilité - temps, budget, contraintes familiales - ne permet pas un parcours complet d'un seul tenant.

D'où vient le découpage

Le découpage en CCP n'est pas laissé à l'appréciation de l'organisme de formation. Il est inscrit dans le REAC (Référentiel d'Emploi, Activités, Compétences) propre à chaque Titre Professionnel, et les modalités d'évaluation devant jury sont fixées par le REC (Référentiel d'Évaluation et de Certification). Les deux documents sont consultables, titre par titre, sur le site de France compétences, l'organisme qui enregistre les certifications professionnelles au RNCP.

Deux situations concrètes

Un homme de 42 ans, après un licenciement économique

Il vise le métier de conseiller en insertion professionnelle. Une formation complète au Titre Pro, sur une année, ne correspond pas à sa situation financière du moment. Il choisit de préparer uniquement le premier CCP - accueillir et accompagner les personnes - dans une formation courte construite sur ce seul bloc. Une fois ce CCP validé, il peut occuper un poste correspondant à cette activité pendant qu'il prépare le second bloc, à son rythme, dans la limite des cinq ans.

Une femme de 39 ans, expérience de terrain sans certification

Elle exerce depuis plusieurs années des missions d'accompagnement social, sans certification associée. Une VAE portant sur le Titre Pro complet lui semble hors de portée : certaines activités du référentiel ne correspondent pas à ce qu'elle a réellement pratiqué. Elle engage une VAE ciblée sur les deux CCP qui recouvrent son expérience réelle, laisse de côté le troisième, qu'elle prépare ensuite par une formation courte. Le Titre Pro complet arrive à la fin de ce parcours en deux temps.

Les erreurs fréquentes

- Repasser l'intégralité d'un Titre Pro alors qu'un seul CCP suffit pour accéder au métier visé par ce bloc.
- Engager une VAE sur le Titre Pro complet sans avoir vérifié au préalable, bloc par bloc, quelles activités du REAC correspondent réellement à l'expérience acquise.
- Laisser passer le délai de cinq ans après une validation partielle, alors que c'est la fenêtre pendant laquelle les CCP déjà obtenus permettent encore d'accéder au Titre Pro complet sans les repasser.
- Présumer qu'un découpage en CCP vu sur un autre Titre Pro s'applique au sien, alors que chaque REAC fixe un nombre de blocs qui lui est propre, de deux à cinq.
- Oublier que le livret officiel des CCP obtenus est délivré par la DREETS, et non par l'organisme de formation : c'est ce document qui atteste ce qui reste acquis à vie.

Pour votre reconversion

- Les métiers accessibles par un Titre Professionnel
- Poser les étapes de votre reconversion
- Financer une formation menée bloc par bloc

À RETENIR

- Un CCP (Certificat de Compétences Professionnelles) est un bloc de compétences composant un Titre Professionnel du ministère du Travail, chaque titre en comptant de deux à cinq.
- Un CCP validé seul reste acquis à vie et ouvre l'accès au métier ciblé par ce bloc, sans obliger à valider les autres CCP du même Titre Pro.
- Après une validation partielle au jury, un livret officiel délivré par la DREETS atteste les CCP obtenus, avec cinq ans pour valider le CCP manquant et obtenir le titre complet.
- Le découpage en CCP de chaque Titre Pro est fixé par son REAC (référentiel d'emploi, activités, compétences), consultable sur le site de France compétences.
-

La VAE peut cibler uniquement les CCP correspondant à une expérience réelle, sans porter sur l'ensemble du Titre Pro.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- Ministère du Travail - Titre professionnel
<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/article/titre-professionnel>
(consulté 2026-05-21)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/ccp

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF